



« La Marseillaise » : le projet de reprise doit absolument tenir ses promesses

Le tribunal de commerce de Marseille a enregistré une unique offre de reprise pour le quotidien *La Marseillaise*, placé en liquidation judiciaire mi-juillet. De son côté, *La Provence*, dont Bernard Tapie est l'actionnaire principal et Xavier Niel (copropriétaire du *Monde* et fondateur de Free) l'actionnaire à hauteur de 11%, a renoncé à l'offre concurrente qu'elle comptait déposer. Ce projet avait été qualifié de « prédateur » par la CGT de *La Marseillaise*, qui estimait qu'il avait pour seul but de « récupérer notre événement, le Mondial La Marseillaise à pétanque, tout en supprimant notre journal », en licenciant « 80% des effectifs ».

Le SNJ-CGT apporte son soutien aux salariés de *La Marseillaise* et se félicite de l'abandon de cette offre, rejetée par ces derniers et les soutiens du quotidien, qui s'étaient rassemblés devant son siège le 13 août, veille de l'audience au tribunal de commerce.

L'offre qui reste en lice émane de Maritima, une entreprise de presse qui comprend une radio, une télévision et un site internet et dont l'actionnaire principal est la ville de Martigues. Dans des lettres d'intention, la Région PACA et la ville de Marseille ont promis d'apporter leur concours, la première sous forme d'une subvention, la seconde en participant au capital de la société coopérative qui doit être créée dans le cadre de la reprise.

Une prochaine audience est programmée le 22 septembre et une décision attendue début octobre.

Alors que de très nombreux territoires n'ont malheureusement plus qu'un seul quotidien régional, le SNJ-CGT veut croire qu'il existe toujours une place pour un titre progressiste tel que *La Marseillaise* et ainsi éviter que *La Provence* se retrouve en position de monopole. La volonté de changement exprimée par les Marseillais lors des élections municipales en est un signe.

Mais le SNJ-CGT rappelle aussi que *La Marseillaise* ne peut plus voir son périmètre se rétrécir, après deux redressements judiciaires qui ont eu de lourdes conséquences ces dernières années. Les effectifs se sont effondrés dans des conditions très dures, passant de plus de 200 salariés en 2014 à 50 aujourd'hui. Le journal est passé de quotidien à hebdomadaire dans le Gard et l'Hérault et de nombreuses agences locales ont fermé. Il est impératif que le projet de reprise tienne ses promesses - maintien de l'effectif, de la zone d'édition et de la ligne éditoriale - mais, plus que cela, ouvre la voie à une véritable relance du titre.

Le SNJ-CGT rappelle par ailleurs une de ses revendications « historiques » : la remise à plat du

système des aides à la presse, pour assurer un réel pluralisme, aider au développement des journaux à faibles moyens et à la création de nouveaux titres indépendants. L'Etat doit également légiférer pour empêcher une concentration toujours plus forte de la presse, majoritairement aux mains de quelques milliardaires et grands groupes industriels.

Le Sud-Est était, encore récemment, un des rares territoires où les quotidiens régionaux appartenaient à des propriétaires différents. Le rachat par Xavier Niel de *Nice-Matin* et son entrée au capital de *La Provence*, avant une probable montée en puissance - voire des visées sur d'autres titres, géographiquement proches ? - ont déjà changé la donne. Ses autres rachats et prise de participation (*France Antilles*, *Paris Turf*, *Les Cahiers du Cinéma*...) témoignent d'ailleurs d'un appétit insatiable.

Plus que des beaux discours, le pluralisme de la presse nécessite des actes politiques forts.

Montreuil, le 19 août 2020